Compte rendu de la réunion du 11 juin 2026 :

1- Production

26 PSP, dont plusieurs chefs de file de grands groupes bancaires, sont techniquement raccordés, mais seul un petit nombre est vraiment actif (10 déclarants).

1250 comptes confirmés comme frauduleux sur presque 16000 soupçons.

Les près de 22000 événements déclarés en doublon par Nickel seront supprimés de la base centrale au matin du 12 juin.

2- Evolutions techniques

L'implémentation de la version MISP 2.5.36 pour résorber les vulnérabilités de sécurité de la 2.5.16 est en cours de recette et sera installée en homologation le 18 juin. Il est recommandé aux PSP de dérouler les tests de non régression sur leurs outils pour en vérifier la compatibilité.

La MEP est planifiée le soir du jeudi 16 juillet (la date sera confirmée par mail) sauf découverte d'une régression ou d'un blocage.

Les contrôles d'adresse IP des serveurs clients en mode API sont effectifs en homologation depuis le 5 juin et le seront en Prod le soir du 11.

Ce contrôle sera mis en place prochainement pour les serveurs en mode MISP à MISP (com à venir).

3- KPI

La BdF a lancé ses travaux de développement de la production des KPI de son ressort. Il est rappelé que :

- les participants ont eux-mêmes des indicateurs à produire (fraude évitée…), et dont la remontée à la BdF se fera semestriellement à compter de début 2027.

- l'analyse des données ne peut se faire qu'au niveau du chef de file pour les groupes.

4- Avancée des travaux FRIDA

Les représentants de la Place française dans les groupes de travail européens maximisent leurs efforts pour faire approcher le fonctionnement du futur dispositif de celui choisi pour le FNC-RF.

Le choix de l'opérateur de l'interface devrait être fait dans les prochains mois; il sera placé sous la responsabilité de l'EPC.

C'est le FNC-RF qui devrait assurer l'interopérabilité des PSP français avec le reste de l'Europe, sous le statut de FIP.

Le calendrier indicatif du projet pourrait conduire à un démarrage effectif de FRIDA a l'été 2028, 21 mois après la promulgation du RSP.

5- Les évolutions métier à étudier

- La déclaration des IBAN créanciers sur prélèvement et effets de commerce frauduleux semble peu utile à certains PSP.

=>Le sujet sera mis à l'ODJ du Copil de rentrée pour en confirmer la pertinence par les spécialistes de la Place.

- L'ASF poursuit ses analyses sur la déclaration des IBAN frauduleux liés à des octrois de crédit, au sein de groupes de travail dédiés.

- L'anonymisation/chiffrement des données sensibles contenues dans le FNC-RF (demandé en particulier par la CNIL) paraît difficile et coûteuse selon les membres présents avec le système MISP. Les équipes techniques BdF analyseront les solutions possibles d'ici l'automne.

- La piste de la déclaration des IBAN liés aux chèques frauduleux dans le FNC-RF est définitivement abandonnée, le FNCI remplissant le besoin.

Prochain CP : jeudi 10 septembre 10:00 (TEAMS) .

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

Comité de Pilotage

Partage d'IBAN douteux

22eme réunion – 11 juin 2026

Point sur la Production après 4 semaines

Pour information

- 26 PSP (banquiers ou groupes bancaires) techniquement raccordés dont 10 actifs.
- 15000 IBAN déclarés suspicieux pour 45 000 événements de fraude
- Moins de 13% de ces IBAN sont étrangers
- dont 1250 comptes confirmés comme frauduleux par leur banquier.

Plus de 130 établissements ont entamé des échanges avec la cellule Opérationnelle des Paiements pour se raccorder.

En cible, projection suite aux simulations réalisées en 2023 :

- Plus de 200 participants ou groupes bancaires à raccorder
- 3000 déclarations de fraude attendues chaque jour en moyenne
- 150 000 IBANs suspects enregistrés dans la base nationale après montée en charge

Prochaines évolutions techniques

Pour information

Upgrade MISP en homologation puis en Production :

- La version MISP 2.5.36, qui corrige des vulnérabilités importantes, est en cours de test en recette BDF
- Un nouveau champ "Première publication" sera disponible au niveau de l'événement
- Planning :
  - MEH le 18/06
  - MEP le 16/07 (date sera confirmée par courriel)
- La MEP de juillet apportera aussi une optimisation du processus de Modification et un renforcement du contrôle de l'objet compte (sans impacts client)

Mise en place des contrôles d'adresse IP des serveurs client en mode API (@IP autorisées):

- Effectifs en Homologation depuis le 5 juin pour les clients
- Date cible en Production le 11 juin, à confirmer (durant la nuit)

Le planning de mise en place des contrôles d'adresse IP des serveurs client en mode MISP sera précisé prochainement

KPI

Certains sont à produire par les PSP (fraude évitée …. Cf slide 6)
Ces données sont à remonter semestriellement.
Premiers retours attendus via mail début 2027 pour le 2nd semestre 2026
(Ces données seront transmises via le portail OSCAMPS à terme)

La Banque de France a lancé ses travaux pour l'alimentation de son décisionnel, qui permettra à terme l'automatisation de la production des KPI de son ressort.

Rappel : Les données ne seront exploitées qu'au niveau du groupe bancaire, il ne sera pas possible d'analyser les données d'une filiale au sein d'un groupe déclarant.

Pour information

Les KPI à produire par la BdF

Suivi individuel des PSP (non publiés):

- Retard dans les qualifications détenteurs (4.2)
- Taux de faux positifs (5.6)
- Taux de comptes « fraudeurs » sur l'ensemble du portefeuille (5.7)

Suivi de Place en OSMP

- Part et délai de qualification par valeur de qualification (4.3)
- Usage de la qualification participant (4.4)
- « Part de marché » de chaque PSP dans les déclarations d'évènements de fraude (4.5)
- Répartition des IBAN signalés par le nombre d'évènements dans lesquels ils apparaissent (5.5)
- Liste des évènements sans qualification détenteur (6.2)

KPI à produire par les participants

KPI attendus :

- **Montant de fraude évité (5.1)**
- **Nombre d'opérations frauduleuses évitées (5.2)**
- **Nombre d'ajout de bénéficiaires bloqués (5.3)**
- **Nombre de clients protégés (5.4)**

Pour information

Présentation de l'avancement des travaux FRIDA

Cadre et enjeux

1. Contexte

Hausse et sophistication de la fraude
→ Renforcer la coopération et harmoniser les pratiques à l'échelle européenne

Impulsion des autorités EU
→ Soutenir la sécurité et la confiance dans les paiements SEPA
→ Faciliter le partage d'informations sur la fraude entre PSP

Ambition opérationnelle EPC
→ Renforcer et coordonner la prévention de la fraude
→ Couvrir l'ensemble des schemes de paiement EPC

Décision stratégique
→ **Création de la Task Force FRIDA** (FRaud Information Distribution Arrangement)
→ Mise en place d'un d'un GT Miroir CFONB

2. Objectifs / livrables

Prévention de la fraude
- ✓ Renforcer la prévention de la fraude sur tous les schemes EPC
- ✓ Favoriser le partage d'informations

Partage d'information
- ✓ Entre PSP et au-delà

Conformité Réglementaire
→ Respecter (RSP/RGPD) et anticiper (AML)

Interopérabilité
- ✓ Assurer l'intégration avec les plateformes existantes d'information sur la fraude

TF FRIDA

Missions
- ✓ Définir un dispositif de partage d'informations fraude
- ✓ Concevoir un modèle fédéré EU
- ✓ Fournir des recommandations au board EPC

Livrables
- ✓ Rulebook & documentation technique
- ✓ Documentation autre (annexe gestion des risques; adhésion…)
- ✓ **Nouveau standard EU EPC FRIDA** de partage d'informations sur la fraude

Présentation de l'avancement des travaux FRIDA

Pour information

3. Calendrier provisoire

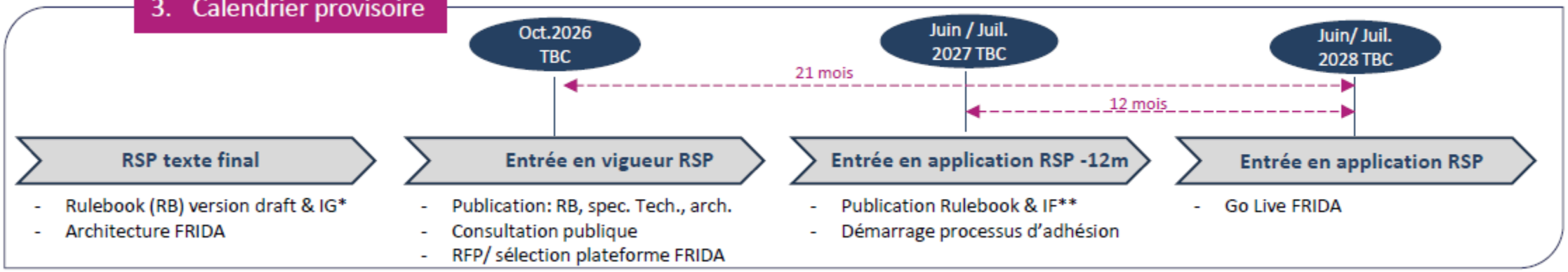

IG: Implementation Guidelines
***IF: Implementation Framework*

Avancée des travaux

Gouvernance

- ✓ Création d'une TF pour piloter l'appel d'offre et sélectionner un prestataire FRIDA (FR : BNPP)
- ✓ Rédaction de la version draft du Rulebook FRIDA & consultation du board de l'EPC / intégration des commentaires LSG

Participation

- ✓ Phase 1 : adhésion obligatoire à FRIDA pour les PSP situées dans un pays EEE-SEPA (consultation juridique)
- ✓ Phase 2 : adhésion aux PSP SEPA non EEE
- ✓ Ouvert à tous les PSP et transactions couverts par le RSP

Analyse d'impact

Réalisation d'une analyse d'impact conjointe (DPIA) par l'EPC, confiée à un prestataire externe via RFP, en parallèle de la finalisation du Rulebook FRIDA et de l'architecture FCP (FRIDA Central Plateform)

Avancée des travaux

Pour information

Architecture

Modèle Hub and Spoke :

- ✓ La FCP orchestre tous les échanges de données fraude
- ✓ Les plateformes nationales existantes sont opérées par les communautés nationales
- ✓ Les 2 solutions Open Source (type MISP…) et technologie propriétaires sont acceptées

Données

- ✓ Obligatoires (obligations réglementaires)
- ✓ Facultatives

Process

Définition des process en cours de rédaction

Pour information

Sujets à l'étude / En attente de décision

- Architecture : Connexion directe à la Plateforme Centrale EPC FRIDA par les PSP: enjeux de résilience et de cybersécurité

- DPIA : Une approche collaborative avec le Comité européen de la protection des données (CEPD) et les autorités nationales de protection des données serait fortement appréciée compte tenu du caractère «d'utilité publique» de FRIDA, mais elle semble peu probable pour le moment.

- Comment FRIDA et MISP s'insèrent-ils dans nos outils internes de lutte contre la fraude?

- Autres cas d'usage prévus par RSP (device, nom, identifiants de comptes de mules….)

Pour information

Les évolutions à examiner en septembre :

Déclarer les IBAN des créanciers des prélèvements suspectés de fraude

Déclarer les IBAN des créanciers sur effets de commerce

Déclarer les IBAN liés aux dossiers frauduleux de certains types de crédit

Anonymiser ou crypter les IBAN contenus dans les bases de données ?

Pertinence de déclarer les IBAN liés aux chèques frauduleux ?

Prochain comité de pilotage

10 Septembre 10:00 via TEAMS

Merci pour votre attention!